



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

L'an 2026, le 21 Mars à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/03/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, M. TONNELIER Théo

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 21/03/2026
Et
Publication ou notification du :
23/03/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DANIELOU Cécile à M. PETIT Yves, Mme ROUSSEAU Catherine à Mme PACTON Stéphanie, Mme SHARPE Laura à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : M. PETIT Yves

CM2026_10 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-2,

VU la délibération CM2026_09 en date du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après que Monsieur le Maire ait fait un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Christophe Colas - Partageons l'Avenir

1. Christophe COLAS
2. Nathalie DUWEZ
3. Custodio DE FARIA
4. Catherine HAMEL
5. Yves PETIT
6. Myriam LOTT

.../... (suite de la délibération CM2026_10)

Il est procédé au **premier tour de scrutin** de l'élection des Maires-Adjoints au scrutin secret de liste.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins déposés	: 23
Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
Nombre de suffrages déclarés blancs	: 0
Nombre de suffrage exprimés	: 23
Majorité absolue	: 12

A obtenu :

Christophe COLAS - Partageons l'Avenir: 23 (vingt-trois) voix

Après avoir constaté les résultats du dépouillement, la liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue,

PROCLAME l'élection des adjoints au Maire et les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions.

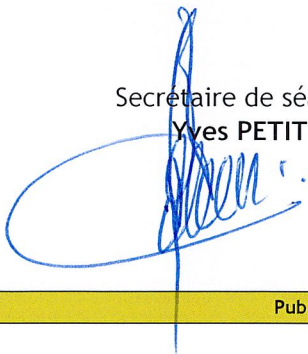
DÉCLARE élus en tant que Maires-Adjoints dans l'ordre du tableau suivant :

- 1er Adjoint : Christophe **COLAS**
- 2ème Adjointe : Nathalie **DUWEZ**
- 3ème Adjoint : Custodio **DE FARIA**
- 4ème Adjointe : Catherine **HAMEL**
- 5ème Adjoint : Yves **PETIT**
- 6ème Adjointe : Myriam **LOTT**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Yves **PETIT**



A Bourron-Marlotte, le 21/03/2026

Le Maire,
Vitor **VALENTE**

